

Majeure en sociologie

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES | DÉPARTEMENT DE SOCIOLOGIE

Sommaire et particularités

NUMÉRO 1-255-2-0


CYCLE 1^{er} cycle

TITRE OFFICIEL Majeure en sociologie

TYPE Diplôme

CRÉDITS 60 crédits


COTE R MINIMALE 20,000

 Admission à l'automne et à l'hiver

 Temps plein

 Temps partiel

 Offert au campus de Montréal

 Possibilité de séjour d'études à l'international

Personnes-ressources

INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Valérie Dostaler (514) 343-6111 p. 3769

valerie.dostaler@umontreal.ca

Barbara Thériault, professeure titulaire et directrice des études de premier cycle

(514) 343-6621

barbara.theriault@umontreal.ca

INFORMATION SUR L'ADMISSION

Admission

<https://admission.umontreal.ca/nous-joindre/demande-dinformation/nature/admission/>

Présentation

La majeure en sociologie s'adresse aux étudiants qui s'intéressent d'abord à la sociologie mais qui manifestent un intérêt pour la combiner avec une mineure dans une discipline complémentaire comme science politique, histoire, anthropologie ou sciences économiques.

Objectifs

La majeure vise à donner des bases théoriques et méthodologiques en sociologie et à permettre à l'étudiant d'explorer plusieurs thématiques. La majeure peut donner accès à la maîtrise en sociologie.

Forces

- La revue *Sociologie et sociétés*, dirigée par des membres du Département et considérée à l'international comme l'une des meilleures revues de sociologie générale de langue française.
- Un corps professoral actif, associé à plus d'une dizaine de centres et groupes de recherche.

Exemples de professions possibles

On retrouve des diplômés de cette discipline au sein des professions suivantes. Il est toutefois important de noter que la plupart des professions requièrent minimalement un baccalauréat et souvent un niveau supérieur d'études universitaires. Informez-vous!

- INSPECTEUR DE L'IMMIGRATION
- SOCIOLOGUE
- AGENT D'INFORMATION

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC.

Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.
- soit avoir obtenu au minimum 605/990 au TFI ou B2 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF (voir la liste détaillée des tests et diplômes acceptés) au cours des 18 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

Automne

- **Automne 2020:** Du 1^{er} octobre 2019 au 1^{er} août 2020

Hiver

- **Hiver 2020:** Du 15 août 2019 au 1^{er} décembre 2019
- **Hiver 2021:** Du 15 août 2020 au 1^{er} novembre 2020

Structure du programme (1-255-2-0)

Version 11 (A05)

La majeure comporte 60 crédits.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

SEGMENT 72

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante: 18 crédits obligatoires, 39 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 72A Bases théoriques et méthodologiques

Obligatoire - 18 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
SOL 1013	Sociologie générale	3.0J	SOL 1018	Initiation à la recherche sociologique	3.0J
SOL 1015	Histoire de la pensée sociale	3.0J	SOL 1020	Introduction à la statistique sociale	3.0J
SOL 1017	Théories contemporaines	3.0J	SOL 1090	Construction des données qualitatives	3.0J

Bloc 72B Cours thématiques en sociologie

Option - 36 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
SOL 1003	Introduction à la sociologie du Québec	3.0	SOL 2301	Sociologie des pratiques culturelles	3.0
SOL 1012	Inégalités sociales et marché du travail	3.0J	SOL 2306	Sociologie des religions	3.0
SOL 1016	Déviance, exclusion et contrôle social	3.0J	SOL 2403	Sociologie des organisations	3.0S
SOL 1102	Sociologie de l'éducation	3.0J	SOL 2410	Classes et mouvements sociaux	3.0
SOL 1150	Culture, connaissance et idéologie	3.0J	SOL 2503	Sociologie de la famille	3.0J
SOL 1400	Économie et sociétés	3.0J	SOL 2511	Microsociologie	3.0
SOL 1967	Sociologie du vieillissement	3.0J	SOL 3012	Sociologie critique	3.0J
SOL 2015	Sociologie du travail	3.0J	SOL 3017	Méthodes de sondage	3.0
SOL 2016	Durkheim et l'École française	3.0	SOL 3026	Théorie classique : thèmes choisis	3.0
SOL 2017	Weber, rationalité, rationalisation	3.0	SOL 3028	Sociologie de la modernité	3.0
SOL 2018	Marx et marxismes	3.0J	SOL 3035	Épistémologie sociologique	3.0J
SOL 2020	Statistique sociale avancée	3.0J	SOL 3101	Sociologie du droit	3.0
SOL 2027	Sociologie et société aux États-Unis	3.0J	SOL 3107	Inégalités sociales et parcours de vie	3.0J
SOL 2050	Sociologie du monde arabo-musulman	3.0J	SOL 3201	Développement international	3.0
SOL 2090	Analyse des données qualitatives	3.0J	SOL 3351	Mondialisation de la culture	3.0
SOL 2103	Sociologie de la santé	3.0J	SOL 3402	Stratification et mobilité sociales	3.0J
SOL 2104	Relations ethniques	3.0	SOL 3404	Rapport de genre et sexualités	3.0
SOL 2105	Sociologie de l'individu	3.0J	SOL 3406	Sociologie de la jeunesse	3.0J
SOL 2107	Sociologie politique	3.0J	SOL 3410	Technosciences, culture et société	3.0J
SOL 2111	Corps, culture et modernité	3.0J	SOL 3505	Sociologie : thèmes choisis	3.0
SOL 2200	Sociologie de l'environnement	3.0J	SOL 3506	Transformations du monde contemporain	3.0J
SOL 2201	Sociétés africaines en mutation	3.0J	SOL 3604	Inégalités, discriminations et citoyenneté	3.0J

Bloc 72Y Disciplines connexes

Option - 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
ANG 1911	Lire en anglais 1 (niveau B1)	3.0J S	JOU 1200	Méthodes journalistiques	3.0S
ANT 1010	Les grandes théories en ethnologie	3.0J	MUL 3334	Introduction à la sociomusicologie	3.0
ANT 1511	Évolution et comportement humain	3.0J	PHI 1400	Problèmes en éthique	3.0S
ANT 3030	Les Autochtones et l'État canadien	3.0S	POL 1953	Institutions politiques Canada - Québec	3.0
CRI 1950	Introduction à la criminologie	3.0J	POL 1954	Politique internationale	3.0J
DMO 1000	Introduction à la démographie	3.0J S	PSY 1045	Motivation et émotion	3.0J S
DMO 2200	Sources de données	3.0J	PSY 1095	Développement de l'enfant	3.0J S
ECN 1000	Principes d'économie	3.0J S	PSY 1983	Psychologie et comportement	3.0J
ECN 1040	Introduction à la microéconomie	3.0J	REI 1030	Gestion et fonctions de l'organisation	3.0J
ECN 1050	Introduction à la macroéconomie	3.0J S	REL 1340	Religions, modernité et éthique	3.0J
GEO 1212	Espaces globaux, territoires locaux 1	3.0J	SVS 2103	Travail social et cycles de vie	3.0J
GEO 1222	Espaces globaux, territoires locaux 2	3.0J	SVS 2378	Intervention communautaire	3.0J
HST 1052	Histoire du Canada depuis 1850	3.0J	URB 1113	Espaces et sociétés	3.0J

Bloc 72Z

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, le cours au choix doit être choisi parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle SOL.

Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Anthropologie	Majeure	60 crédits	1-050-2-0	Jour
Communication (Sciences)	Majeure	60 crédits	1-225-2-0	Jour
Psychologie et Sociologie	Baccalauréat	90 crédits	1-257-1-0	Jour
Sociologie	Baccalauréat	90 crédits	1-255-1-0	Jour
Sociologie	Mineure	30 crédits	1-255-4-0	Jour

Règlement des études de 1^{er} cycle

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

Règlement propre à ce programme d'études

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les étudiants suivent des cours SOL1XXX au 1^{er} trimestre, SOL2XXX dès le 2^e trimestre et SOL3XXX après 45 crédits du programme.

INSCRIPTION POUR L'ÉTUDIANT ADMIS AU TRIMESTRE D'AUTOMNE

- 1^{er} trimestre : SOL 1013, SOL1015, SOL1018
- 2^e trimestre : SOL 1017, 1090
- 3^e trimestre : SOL 1020

INSCRIPTION POUR L'ÉTUDIANT ADMIS AU TRIMESTRE D'HIVER

- 1^{er} trimestre : SOL 1013, SOL1018
- 2^{er} trimestre : SOL 1015, SOL1090
- 3^{er} trimestre : SOL 1017, SOL1020

Sauf exception autorisée, le cours au choix doit être choisi parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle SOL.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au Diplôme en sociologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.